

## NOTE EXPLICATIVE

À la suite de plusieurs signalements de problèmes d'évacuation des eaux usées à la Cité Émile Royer à Bernissart, une inspection télévisuelle et un curage ont été réalisés à la demande du Collège.

Le rapport d'inspection indique que l'état général du réseau est « très mauvais » et qu'il présente des fissures et ruptures causant une perte d'étanchéité et un risque d'effondrement à court ou moyen termes, sur 7 tronçons.

Il avait été envisagé dans un premier temps d'inscrire ces travaux dans le futur Plan d'Investissement Communal. Cependant deux des tronçons du réseau, d'une longueur d'environ 44 mètres chacun et situés face aux n°25 à 30 et 31 à 36, présentent déjà des effondrements. Le montant des travaux est estimé à 200.000,00 € pour ces deux tronçons.

La commune de Bernissart souhaitant sécuriser le site dans les meilleurs délais, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Ipalle suite à la décision du conseil communal du 12 décembre 2025 de solliciter un devis à Ipalle pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrages, étude et direction des travaux.

Suite au devis reçu, le collège, en date du 19 janvier 2026, a désigné Ipalle pour ces missions.

Ipalle a donc élaboré le cahier spécial des charges et le devis estimatif des travaux au montant de 180.631,43€ HTVA (pas de TVA sur les travaux d'égouttage).

Lors de l'élaboration du budget 2026, voté par le conseil communal en date du 10 décembre 2025, 220.000€ ont été prévus pour ces travaux à l'article 42102/73160.2026 n° de projet 20260010.

Il est donc demandé au conseil d'approuver le cahier spécial des charges, l'avis de marché et le devis estimatif de ces travaux aux montants indiqués ci-dessus et d'approuver la procédure négociée directe avec publication préalable conformément à l'article 41 §1 2° de la loi du 17 juin 2016.